

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

**COMMITTEE OF EXPERTS ON THE ADMINISTRATIVE STRUCTURE
OF INTERNATIONAL COOPERATION
IN THE FIELD OF INTELLECTUAL PROPERTY**

**COMITÉ D'EXPERTS CONCERNANT LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Geneva, March 22 - April 2, 1965

Genève, 22 mars - 2 avril 1965

ALLOCUTION D'OUVERTURE

DU PROFESSEUR G.H.C. BODENHAUSEN, DIRECTEUR DES BIRPI

Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de saluer ici la présence d'experts de 34 pays membres de nos Unions, désignés par leurs Gouvernements pour discuter de la structure administrative de notre Organisation commune. Je leur souhaite la bienvenue et j'exprime l'espoir que leur séjour à Genève soit aussi agréable qu'utile. Je remercie tout particulièrement de leur présence les représentants d'un pays important, qui vient d'adhérer à la Convention de Paris : l'U.R.S.S. Cette adhésion constitue, sans nul doute, un événement historique dans la vie de notre Organisation.

Enfin, je souhaite aussi la bienvenue aux Organisations intergouvernementales : l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Etats américains, l'Unesco et l'Institut international des Brevets, ainsi qu'aux Organisations non gouvernementales : AIPPI, CCI, FICPI, ALAI, BIEM, CISAC, qui ont bien voulu désigner des observateurs pour assister à nos délibérations.

./.

Pourquoi êtes-vous venus ici si nombreux ?

Vous avez été invités à vous pencher sur le problème de la structure administrative de nos Unions qui ont déjà un âge vénérable. Ce grand âge présente des avantages et des inconvénients. Les avantages de l'âge sont surtout ceux de l'expérience. Elle nous permet, dans ce cas, d'apprécier notre système de protection des droits intellectuels, système dont nous pouvons défendre les mérites avec la dernière énergie. Quant aux inconvénients de l'âge, ils résident surtout dans le fait que, dans le monde d'aujourd'hui, notre structure se trouve dépassée et ne répond plus aux nécessités de cette défense.

Un point essentiel à cet égard est que, à la suite de la décolonisation, nous avons perdu le contact officiel et nécessaire avec de grandes parties du monde, notamment en Asie et en Afrique, tandis que dans d'autres régions, par exemple en Amérique latine, ce contact a toujours été insuffisant. Ces pays ont une importance grandissante et nous n'avons pas normalement les moyens de les assister ou de les conseiller, quant à leur législation ou leur administration dans le domaine de la propriété intellectuelle. En effet, pendant ces dernières années, il a été étonnant de constater combien notre Organisation était peu connue des pays non membres et peu reconnue par certaines autres Organisations intergouvernementales.

Comment, dans ces conditions, éviter la répétition ou l'aggravation de ce qui s'est produit par exemple il y a une dizaine d'années dans le domaine du droit d'auteur, c'est-à-dire qu'il a fallu recourir à d'autres organisations que la nôtre pour s'occuper des problèmes internationaux de droits intellectuels..? Et comment dessiner une politique valable sans que les Etats puissent régulièrement se prononcer et sans un budget plus flexible que sous le régime des Conventions actuelles ?

Le Groupe de travail qui, au mois de mai dernier, s'est déjà occupé de ces problèmes, a élaboré certaines solutions. Sur la base de ces solutions un projet a été établi, qui est maintenant soumis à votre examen.

Je pense que nous avons tous de graves responsabilités à prendre.

Que dira de nous la postérité, que dira de nous le monde des intéressés : les auteurs, les inventeurs, les commerçants; mais que diront aussi les gouvernements responsables du développement de leurs pays si des événements ultérieurs démontrent, d'ici 20 ou 50 ans, que nous n'avons pas su trouver des solutions adéquates aux problèmes actuels ?

J'espère très vivement que le travail commun que nous allons entreprendre vous permettra de résoudre ces problèmes et que l'Histoire ratifiera votre prévoyance et votre sagesse.

Je déclare ouverte cette réunion.